

ASSEMBLÉE NATIONALE8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3742

présenté par
M. Aubert

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Substituer aux mots « être humain », le mot « personne majeure en état d'exprimer sa volonté au moment de sa demande »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de rédiger cet article en coordination avec les termes de l'articles L. 1111-11 du code de la santé publique.